



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE PIÈCES A FOURNIR

AIDE SECTEUR ÉCUSSON AU RAVALEMENT DES FAÇADES DANS LE PÉRIMÈTRE DES CINQ CAMPAGNES (SPR), POUR LA RÉFECTION DE DEVANTURES COMMERCIALES, A LA RESTAURATION OU AU REMPLACEMENT DE MENUISERIES « SECTEUR ÉCUSSON » (SPR)

- Copie des devis des travaux établis suivant les recommandations architecturales ou prescriptions du Pôle Site Patrimonial Remarquable
- Photo de façades avant travaux
- Copie de l'arrêté autorisant les travaux
- Les factures acquittées correspondantes au devis de la même entreprise (fin des travaux)
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Fiche de renseignement

De plus, pour les menuiseries, fournir :

- Photo façade avec les menuiseries concernées par les travaux
- Photo des menuiseries extérieures et intérieures avant travaux

AIDE A LA PIERRE AUX MURS DE CLÔTURE EN PIERRE SÈCHE DE GARRIGUES (CLAPAS) ET CAPITELLE BORDANT LA VOIE PUBLIQUE

- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Copie de l'arrêté autorisant les travaux de clôture (déclaration préalable ou permis de construire)
- Plan de situation cadastral faisant apparaître les limites de propriété ainsi que l'emprise de la clôture ou de la capitelle (si nouvel alignement demandé dans l'arrêté le faire apparaître sur le plan)
- Photo avant travaux faisant apparaître la perspective de la voie et de la clôture et/ou de la capitelle avant travaux
- Fiche de renseignement

De plus, pour les capitelles, fournir :

- Un devis d'entreprise qualifiée pour les travaux (concernant uniquement les capitelles) et facture à la fin des travaux
- Un croquis de la capitelle faisant apparaître longueurs, largeurs, diamètres et hauteurs

IMPÉRATIF

- Prendre rendez-vous avec le Pôle Site Patrimonial Remarquable avant de commencer les travaux
- Les devis et les factures devront correspondre à la même entreprise
- Joindre impérativement les factures à la fin des travaux